

REGIE AUTONOME MULTI- SERVICES D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
(Séance Publique)

Le mercredi 24 mai 2023, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Date limite de remise des prospectus */ échantillons	Observations	Heure limite de remise des offres
52/2023	Travaux de réalisation de la 6ème tranche du réseau de distribution des eaux usées épurées dans le Grand Agadir	1 800 600,00	27 000,00	-	-	Réservé PME	09 :00
53/2023	Fourniture de compteurs d'eau DN 20mm, 30 ou 32mm et 40mm	3 259 080,00	49 000,00	-	24/05/2023 à 09 :30	Dépôt électronique obligatoire	09 :30
54/2023	Fourniture, transport et pose de groupes électrogènes au niveau des stations de pompage eau de la RAMSA	2 152 200,00	32 200,00	11/05/2023	24/05/2023 à 10 :00	Réservé PME Dépôt électronique obligatoire	10 :00
55/2023	Renforcement de la station de Relevage des eaux usées du port : Fourniture et installation des équipements de pompage et Protection Anti-bélier	1 971 600,00	29 600,00	11/05/2023	24/05/2023 à 10 :30	Réservé PME	10 :30
56/2023	Réhabilitation des stations de relevage et de traitement : Fourniture et installation des équipements d'automatisme, instrumentation et télégestion	2 419 800,00	36 500,00	11/05/2023	24/05/2023 à 11 :00	Réservé PME Dépôt électronique obligatoire	11 :00

Le jeudi 25 mai 2023, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Observations	Heure limite de remise des offres
57/2023	Location du matériel et engins avec chauffeur pour travaux sur le réseau et les ouvrages de la RAMSA	600 000,00	9 000,00	Réservé PME	09 :00
58/2023	Contrôle de la qualité des travaux par un laboratoire pour le projet : « Infrastructure de collecte et de transfert des eaux usées de Drarga : Réalisation du réseau in-site (4 ème tranche)»	108 000,00	1 600,00	-	09 :30
59/2023	Entretien et réparation des fuites sur réseau d'eau potable et d'assainissement de diamètre supérieur ou égal à 400 mm dans le Grand Agadir	807 630,00	12 100,00	Réservé PME	10 :00
60/2023	Prestation de suivi de la qualité des eaux de baignade aux alentours des émissaires en mer	955 656,00	14 300,00	-	10 :30
61/2023	Impression des factures de consommation de la RAMSA	Maximum : 600 000,00 Minimum: 480 000,00	9 000,00	Réservé PME	11 :00

*Les prospectus/ échantillons prévus à l'article 19 du règlement de consultation doivent être présentés dans un pli fermé séparément des dossiers de la soumission.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement aux bureaux du Département Approvisionnements et Moyens Généraux au siège de la RAMSA à l'adresse suivante : Régie Autonome Multi-Services d'Agadir, Rue 18 Novembre, Quartier Industriel Agadir, BP 754, Tél : 05-28-82-96-00/05-28-22-30-30, Fax : 05-28-22-01-15. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Les concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent obligatoirement renseigner leurs coordonnées sur la dite plateforme.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés de la RAMSA.

Pour les appels d'offres dont l'estimation est supérieure ou égale à 2 millions de Dirhams TTC, les concurrents sont tenus de présenter les offres par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Pour les autres appels d'offres, les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction à l'adresse indiquée ci-dessus ;
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation.